

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Septembre 2007

L'an deux mil sept, le 14 Septembre à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,
Mme CROS-GIMBERT, Mrs BERLY, FLAMBARD, GRASSELLI,
Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. FOSSEY, pouvoir à JM FLAMBARD
JP HOYER

Absente : Mme C. COLLARD

Monsieur Michel BERLY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 Juin 2007

Lecture faite par Monsieur le Maire (en l'absence du secrétaire de séance), ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Création d'une zone d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil communautaire en date du 19 Juin 2007 relative à la création d'une zone d'intérêt communautaire autour de la déchetterie, du quai de transfert et du centre de tri situé à Honfleur.

Cette création permettra la création d'une taxe professionnelle de zone et donc à la CCPH d'encaisser la taxe professionnelle acquittée par la Société COVED et aussi d'acquérir les terrains d'emprise actuellement propriété du Conseil Général.

Après échanges de vues, les membres du Conseil Municipal acceptent de modifier les statuts de la CCPH, de classer d'intérêt communautaire les terrains autour du quai de transfert et d'y créer une taxe professionnelle de zone.

Monsieur le Maire profite de l'examen de cette question pour informer les conseillers municipaux des dispositions récemment prises par la CCPH afin de mieux organiser l'activité de la déchetterie (adoption d'un règlement intérieur, arrêté relatif à la circulation et au stationnement etc..)

TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le conseil du nouveau prix d'achat des repas à la cuisine centrale d'Ablon (2,85 Euros) annoncé par un courrier de Monsieur le Maire d'Ablon. Il indique qu'il a été servis à Fourneville durant la dernière année scolaire 3185 repas soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année scolaire précédente qui avait elle-même enregistré une augmentation de 40 %.

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas facturé aux parents à 2,93 € pour l'année scolaire 2007/2008.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, le Conseil décide de fixer le tarif à 0,92 € par enfant et par vacation.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté pour virer un crédit de 800 Euros du chapitre 21318 au chapitre 2050 afin de financer, dans le cadre du programme de modernisation informatique décidé lors de l'élaboration du budget la création d'une base de donnée destinée à faciliter les opérations de facturation des prestations périscolaires et à fournir aux parents le détail des services apportés.

Le conseil prend acte de cet arrêté.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ouvrir un crédit en dépense et en recette au poste « opérations avec les tiers » afin de réaliser une opération d'entretien sur une parcelle laissée à l'abandon à proximité du Carrefour Destin.

Il informe le conseil qu'à la suite de la plainte d'un riverain dénonçant la présence de nuisibles il a pris un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux nécessaires avant le 15 Août. Cette démarche étant restée infructueuse, il propose de réaliser les travaux et de mettre la dépense à la charge des co-héritiers.

Après échanges de vues sur la difficulté à recouvrer la somme compte tenu notamment du nombre d'héritiers mais considérant la nécessité supérieure de protéger les enfants demeurant dans l'habitation riveraine le conseil décide d'autoriser le maire à réaliser les travaux nécessaires et à inscrire au chapitre opérations avec les tiers en recette et en dépense une somme de 2.000 €uros.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU POS :

Le règlement de l'actuel Plan d'Occupation des sols, en limitant les possibilités de construction aux habitations et à leurs annexes, ne donne pas la possibilité de construire ou de transformer des locaux afin d'y réaliser des activités de service, de commerce ou d'artisanat.

Monsieur le Maire demande au conseil de se pencher sur cette situation et d'examiner l'éventualité d'ouvrir les deux zones Nb à ce type d'occupation.

Une discussion s'engage alors. Le conseil juge intéressante cette ouverture pour diverses raisons (possibilité de services de proximité, création d'emplois locaux, rentrées fiscales..) tout en souhaitant maintenir la qualité de l'environnement qui fait tout l'attrait de notre commune.

Après un large échange de vues, il est décidé de demander à la communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme, de modifier le règlement des deux zones nb en ajoutant le contenu de l'article 1.22 du règlement du POS cantonal qui stipule :

Sont autorisées « les constructions à destination de commerce, service, artisanat non nuisant, compatibles par leur nature et leur importance avec le niveau d'équipement et le caractère de la zone. »

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT / D.D.E. :

Monsieur le Maire expose que la Convention avec la Direction Départementale de l'Équipement dite ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est arrivée à échéance.

La DDE propose une reconduction pour une année au tarif annuel de 176,18 Euros.

Après échanges de vues sur l'intérêt de cette collaboration, le Conseil donne pouvoir à l'unanimité au maire pour reconduire cette convention.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES A LA CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu adressé le 17 Juillet.

Après avoir porté à la connaissance des conseillers municipaux l'avis général « **l'hygiène des locaux et du matériel est maintenue de façon satisfaisante** » il fait part des dispositions prises pour corriger les quelques anomalies relevées.

En ce qui concerne la formation complémentaire à donner au personnel une journée est organisée avec le cabinet IGT le 29 Octobre (le coût est d'environ 1.000 €uros pour 10 stagiaires) un courrier a donc été adressé aux mairies disposant d'une cantine pour leur proposer d'y participer.

Un autre courrier a été adressé au maire d'Ablon afin d'obtenir une température des plats conforme à la réglementation.

ACCES INTERNET HAUT DÉBIT :

Monsieur le Maire fait le point des interventions conjointes avec les Maires de Quetteville et du Theil effectuées dans la presse.

A la suite des déclarations de Michel LAMARRE, il a adressé un courrier pour réitérer la demande de prise de compétence par la Communauté de Communes à l'instar de ce que le président propose pour le très haut débit sur les zones d'activités.

Une réunion est prévue le 19 Septembre avec le Directeur régional de France Télécom qui doit faire part des propositions d'amélioration de la situation.

QUESTIONS DIVERSES :

Bibliothèque

Lecture est donnée des statistiques 2006 sur l'activité de la bibliothèque.

Point sur les travaux :

Monsieur GILLES indique que

Les travaux de peinture de 2 classes ont été effectués durant l'été par notre employé municipal.

L'emprise de l'abribus vient d'être réalisée par le Conseil Général. Les conseillers municipaux souhaitent une installation rapide de l'abri.

Les travaux de confortement de l'accotement chemin des Hunières ainsi que l'élargissement du chemin des grosses pierres sont en cours.

Une commission chemin se réunira la semaine prochaine pour examiner l'éventuelle création de deux bandes de roulement sur le chemin des grosses pierres et la situation des autres voies.

Pour le porche de l'église nous sommes toujours dans l'attente du devis de l'entreprise qui va être relancée.

Monsieur FLAMBARD et Madame CROS GIMBERT attirent l'attention sur le fait que les lignes de stop n'ont toujours pas été peintes au carrefour Destin. Un courrier sera adressé à l'Agence Routière Départementale.

Le conseil examine ensuite différentes propositions pour l'organisation du repas communal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Michel BERLY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL